

Votants : 87

Convocation du Conseil de Communauté :

le 12 octobre 2012

Affichage du Compte-rendu Sommaire :

le 23 octobre 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 22 octobre 2012

GENS DU VOYAGE- MODIFICATION DES TARIFS DU TERRAIN DE GRAND PASSAGE

Titulaires présents :

Thierry DEVAUTOUR, Serge MORIN, Joël MISBERT, René MATHE, Pascal DUFORESTEL, Elisabeth MAILLARD, Jean-Jacques GUILLET, Joël BOURCHENIN, Gilbert BARANGER, Jean-Luc CLISSON, Michel SIMON, Dominique VALLEE, Gérard LABORDERIE, Jean-Luc MORISSET, Marie-Christelle BOUCHERY, Jacques MORISSET, Sylvie DEBOEUF, Jean-Michel TEXIER, Olivier MARIE, Christian BREMAUD, Rabah LAICHOIR, Nicole DAVID, Gilbert GOLAZ, Robert GOUSSEAU, Bernard ADAM, Maryvonne ARDOUIN, Jacky AUBINEAU, Jérôme BALOGE, Pilar BAUDIN, Georges BERDOLET, Patrick BERNACCHI, Amaury BREUILLE, Alain CHAUFFIER, Elsie COLAS, Annie COUTUREAU, Didier DAVID, Annick DEFAYE, Gwénaëlle FILLION-MIGNARD, Michel GENDREAU, Véronique HENIN-FERRER, Nicole IZORE, Anita JAGOUJEX, Patrice LAPLACE, Virginie LEONARD, Germain MEHL, Alain MEMIN, Josiane METAYER, Franck MICHEL, Danielle NICORA, Rose-Marie NIETO, Frédéric PASTOR, Christiane PINEAU, Magdeleine PRADERE, Bernard RAIMOND, Philippe REY, Claire RICHECOEUR, Pierre RIGAUDEAU, Sylvette RIMBAUD, Monique SAGOT, Alain SAUVIAC, Jean-Louis SIMON, Françoise TALBOT, Jacques TAPIN, Marc THEBAULT, Denis THOMMEROT, Hüseyin YILDIZ, Gérard ZABATTA

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Geneviève GAILLARD à Thierry DEVAUTOUR, Stéphane PIERRON à Alain MEMIN, Alain PARROT à Didier DAVID, Jacques BROSSARD à Georges BERDOLET, Brigitte COMPETISSA à Alain CHAUFFIER, Gérard GIBALT à Marie-Christelle BOUCHERY, Chantal BARRE à Annick DEFAYE, Alain BAUDIN à Elsie COLAS, Elisabeth BEAUVAIS à Marc THEBAULT, Jean-Pierre BOUTHILLIER à Claire RICHECOEUR, Patrick DELAUNAY à Michel GENDREAU, Francis DUPONT à Magdeleine PRADERE, Jean-Pierre GAILLARD à Hüseyin YILDIZ, Nicole GRAVAT à Virginie LEONARD, Emmanuel GROLLEAU à Amaury BREUILLE, Jacqueline LEFEBVRE à Jérôme BALOGE, Nicolas MARJALUT à Franck MICHEL, Alain PIVETEAU à Jacques TAPIN, Jean-Claude SUREAU à Jean-Louis SIMON, Francis THIBAUDAULT à Christiane PINEAU

Titulaires absents suppléés :

Joël BOURCHENIN par Bernard LEYSENNE

Titulaires absents :

Bernard JOURDAIN, Blanche BAMANA, Julie BIRET, Dominique BOUTIN-GARCIA, Christian GRELIER, Guillaume JUIN, Anne LABBE, Eliane LE MAITRE, Gaëlle MANGIN, Aurélien MANSART, Michel PAILLEY, Christophe POIRIER, Nathalie SEGUIN

Titulaires absents excusés :

Geneviève GAILLARD, Stéphane PIERRON, Alain PARROT, Jacques BROSSARD, Brigitte COMPETISSA, Gérard GIBALT, Chantal BARRE, Alain BAUDIN, Elisabeth BEAUVAIS, Jean-Pierre BOUTHILLIER, Patrick DELAUNAY, Francis DUPONT, Jean-Pierre GAILLARD, Nicole GRAVAT, Emmanuel GROLLEAU, Jacques GUILLOTEAU, Jacqueline LEFEBVRE, Nicolas MARJALUT, Delphine PAGE, Alain PIVETEAU, Jean-Claude SUREAU, Francis THIBAUDAULT

Président de séance : Thierry DEVAUTOUR

Secrétaire de séance : M. Jérôme BALOGE jusqu'à la délibération C15-10-2012 et Mme Gaëlle MANGIN à partir de la délibération C16-10-2012.

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE NIORT

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 22 OCTOBRE 2012

GENS DU VOYAGE – MODIFICATION DES TARIFS DU TERRAIN DE GRAND PASSAGE

Monsieur **Rabah LAICHOIR**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par le Bureau,

Sur Proposition de la Présidente,

Vu la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000,

Vu la délibération du 4 juin 2012 fixant les tarifs des équipements communautaires,

En application du schéma départemental d'accueil des gens du voyage, approuvé par arrêté préfectoral en 2002, la Communauté d'Agglomération de Niort a ouvert en 2007 le terrain de grand passage sur la commune de Niort.

Situé chemin du Champ-Chailot, derrière la ZAE de Mendès-France, ce terrain de 2 hectares permet aux grands groupes (50 à 200 caravanes) de séjourner dans des conditions satisfaisantes, pour des durées brèves, n'excédant pas une dizaine de jours, en particulier lors de passage de missions évangéliques.

Conformément à la réglementation, le site est composé d'une surface herbée, d'une alimentation permanente en eau à partir de plusieurs points de desserte, d'un dispositif de collecte des toilettes chimiques et d'une collecte des ordures ménagères par conteneurs.

Aujourd'hui, ce terrain ne reçoit que peu de ces groupes. En effet, les tarifs appliqués sont largement supérieurs à ceux pratiqués sur les aires existantes dans les départements voisins. Cela incite les groupes de passage à séjourner dans l'illégalité sur les équipements collectifs des communes de la CAN.

Considérant la nécessité de remédier à ce phénomène récurrent qui perturbe les activités des équipements communaux,

Considérant que les tarifs pratiqués jusqu'à ce jour, peuvent être dissuasifs à la venue des groupes de passage sur ce terrain,

Il paraît opportun de diminuer le coût du séjour afin d'inciter les groupes à s'installer sur ce terrain mis spécifiquement à leur disposition.

Les tarifs proposés sont les suivants :

AVANCE SUR CONSOMMATION:

EAU : Il est proposé le tarif de **230 €** d'avance en consommation.

ORDURES MENAGERES : Il est proposé le tarif de **150 €** d'avance en consommation sur le traitement des déchets.

Le paiement de l'avance se fait en début de séjour. Il est complété ou remboursé en fin de séjour en fonction de la consommation réelle calculée selon le tarif décrit ci-dessous.

SEJOUR :

EAU : **2.30 € le m3**

ORDURES MENAGERES : Minimum d'utilisation : 1 benne de 7 m3. Toute benne complémentaire sera facturée **150 € par benne**.

Il est demandé au Conseil de Communauté de bien vouloir :

- Adopter la modification des tarifs du terrain de Grand Passage.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 87

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Rabah LAICHOIR

Vice-Président Délégué

Accusé de réception en préfecture
079-247900806-20121015-c15-10-2012-DE
Date de télétransmission : 25/10/2012
Date de réception préfecture : 25/10/2012